

**Autorisation(s) requise(s) au titre d'autres législations**

Il n'a pas été transmis, ou porté à connaissance du maître d'ouvrage, d'autorisation autre que celles attendues sur la loi sur l'eau, sur les législations environnementales dont milieux naturels, espèces protégées, paysage et biodiversité, sur les législations relatives au patrimoine archéologique, et sur les législations relatives au patrimoine architectural et aux monuments historiques.